

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire

Séance du 23 février 2015
20h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET, Bruno BESANÇON

ABSENT : Erwan BRACCHI

POUVOIRS : Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

1) Autorisation donnée au SEDI de réaliser des travaux pour l'éclairage public du Reuzier

Monsieur le Maire présente le dossier. Sur le secteur du REUZIER, le projet est de renforcer l'éclairage public en passant de 3 points lumineux à 6, tout en changeant le type de lampe (passage d'ampoule classique à ampoule à LED).

Les financements externes étant importants le coût de revient pour la commune serait limité à environ 3 502 € sur 11 033€

La délibération confie la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SEDI qui est autorisé, au nom de la commune à lancer l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

2) Autorisation donnée au SEDI de réaliser des travaux pour éclairage public du Rolland

Monsieur le Maire présente le dossier. Sur le secteur des ROLLAND, l'objectif est d'installer 6 points d'éclairage dans ce secteur qui n'en comporte aucun. Les enfants utilisent ce chemin pour se rendre à l'arrêt de car, il paraît donc important de renforcer la visibilité sur ce secteur.

Les financements externes étant importants le coût de revient pour la commune serait limité à environ 3 502 € sur 11 033 €

La délibération confie la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SEDI qui est autorisé, au nom de la commune à lancer l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

3) Délibération autorisant le SEDI à réaliser des travaux pour enfouissement des lignes électriques dans le secteur du Reuzier

Monsieur le Maire présente le dossier. En raison des travaux du lotissement du chemin du Besseray, il conviendrait de déplacer 2 poteaux électriques. Mais le SEDI propose d'enfouir les lignes existantes plutôt que de déplacer les poteaux.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques (d'un montant de 107 000 €) sont intégralement pris en charge par le SEDI. Seuls les travaux d'enfouissement des lignes France Télécom restent à la charge de la commune.

Les financements externes étant relativement faibles le coût de revient pour la commune serait d'environ 14 863 € sur les 17 663 €.

La délibération confie la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SEDI qui est autorisé, au nom de la commune à lancer l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

4) Délibération mandatant le centre de Gestion pour la mise en concurrence des assurances pour le contrat groupe du personnel

La commune recourt actuellement au contrat groupe passé par le centre de gestion de l'Isère. Le contrat arrivant à terme au 31/12/2015, il convient de mandater le centre de gestion pour la passation d'un nouveau marché.

La délibération mandate donc le centre de gestion pour lancer cet appel d'offre au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

5) Délibération autorisant la gestion des aides de l'Agence de l'Eau par le département

Afin de faciliter la gestion des aides de l'Agence de l'Eau, le Conseil général et l'Agence de l'Eau proposent de confier la gestion des aides de l'Agence au Conseil Général de l'Isère.

La délibération prend acte de ce guichet unique et autorise le département de l'Isère à gérer et percevoir les aides de l'agence de l'eau au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

6) Délibération pour ouverture d'un poste à 35h

Monsieur le Maire rappelle le contexte de travail actuel de la secrétaire de Mairie. Alors que notre population atteint les 700 habitants, les 30h00 hebdomadaires ne répondent plus à la charge de travail. Cela est d'autant plus problématique que notre commune porte actuellement de nombreux projets.

La solution d'un renfort a été écartée en raison des fortes tensions qui se profilent sur les dépenses communales. Il est donc proposé de renforcer les horaires de la secrétaire en passant son temps de travail de 30 à 35 heures / semaine.

Pour cela le tableau des emplois doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

7) Questions diverses :

- Intégration CAPI : Le président de la CAPI sera présent le 6 mars lors de la réunion publique municipale d'informations. Les invitations seront mises sous plis le 27 février 2015

- Accès PMR salle des fêtes : L'église étant considérée comme aux normes avec sa rampe, la priorité est la mise aux normes de la salle des fêtes.

- Divers
 - Acquisition d'un ordinateur portable pour l'agent technique communal.
 - Sur le quartier des Rollands, en complément de la chicane qui a été réalisée, il est proposé de réaliser deux dos d'âne pour ralentir la circulation.
 - Travaux d'aménagement du mini-stade. Les rencontres avec les 3 fournisseurs ont eu lieu. Le choix final est à faire. La commande sera passée une fois que les subventions seront notifiées.